

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 21

Artikel: On crano lutenieint
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne



CHEZ NOUS

TAMBOURS D'AUTREFOIS
Il est déjà bien éloigné de nous, le temps où chaque commune avait son commis d'exercice, son contingent et son tambour; où nos jeunes conscrits allaient sur la « place d'armes » du village faire leurs premières évolutions militaires.

— A vos rangs ! commandait le commis. A droite... alignement !... Front !

Ces exercices se faisaient un peu en famille. Jusqu'au commandement de : « Front !... » nos miliciens gardaient le brûlot à la bouche. C'est alors que le commis, prenant un air sérieux, criait : *A bas cliiaux pipé ! vo torailliéri apré...* Voyons, à droite... marche !... Une deusse, une deusse !...

Et une heure après on rentrait au village bien alignés, et tambour en tête. Comme il était crâne, ce tambour, et comme il faisait résonner sa caisse en passant devant les femmes, les enfants, les vieillards groupés près de l'auberge communale pour assister au retour de la petite armée !...

Le tambour était un personnage important dans la commune; c'est du reste lui qui faisait le plus de bruit.

La loi de 1803, sur les tambours de la milice, portait :

« Il y aura un tambour-major dans chaque arrondissement militaire, dont la paye annuelle est fixée à quatre-vingts francs.

» Les communes sont chargées des frais d'instruction de leurs tambours, et leur fourniront les caisses.

» Elles payeront au tambour-major de l'arrondissement 10 francs pour l'instruction de chaque élève.

Elles payeront à chaque élève-tambour pour son entretien pendant le temps de sa première instruction et s'arrangeront pour sa nourriture ainsi qu'il leur conviendra.

» Le tambour qui quittera sa caisse par caprice ou mauvaise volonté, remboursera à la commune les frais de son instruction. »

Sous la République Helvétique, les tambours étaient instruits aux frais de la nation, ainsi qu'on peut le constater par la note de frais suivante, fournie par la commune de l'Abbaye, en 1802 :

« Le Gouvernement, soit la Nation Helvétique, à la commune de l'Abbaye doit :

» Avances faites au tambour-major qu'a deux élèves-tambour qu'elle a dûs envoyer à Chavanne sur le Veiron pour être instruits par le tambour-major Léquerreux, ensuite d'ordres :

» 1^{er} A Siméon ffeu Pierre Moïse Rochat, du Pont, pour 13 jours qu'il a été à Chavanne, apprendre à battre la caisse, fin de 1800 et commencement de 1801, à 3 batz par jour

12 batz 9 rap.

» 2^o Au tambour-major Léquerreux, pour peaux de caisse, baguettes, cordages et instructions . . . 14 » 8 »

» 3^o A Abram-Sel Golaz, des Bioux, pour 31 jours qu'il a resté aussi à Chavanne pour le même sujet . . . 9 » 3 »

» 4^o Au tambour-major pour fournitures et instructions . . . 14 » — »
51 batz 0 rap. »

Le sourire commercial. — Devant un juge de paix un peintre réclame à une cliente le prix d'un portrait qu'elle a commandé et qu'elle a refusé.

— Pourquoi n'en voulez-vous pas ? interroge le juge.

— Parce que je ne souris pas.

Le juge semble ne pas très bien comprendre.

— Oui, poursuit la dame. Je suis commerçante ; il faut que je souris pour faire aller mon commerce ; il faut que je sois sourie même en peinture. Ce portrait me ferait du tort. Voilà pourquoi je n'en veux pas.

Un expert, désigné par le juge, dira si, oui ou non, le portrait a le sourire.



ON CRANO LUTENIEINT

LE z'autro iâdzo, quand on volliâvè sè fèrè recrutâ dein lè grenadiers, s'agesâi d'avâi la taille et s'on n'avâi pas cinq pi chix pouces et demi, l'âi faillâi pas sondzi, kâ dein cliiâo compagni, faillâi dâi tot grands lulus et cliiâo qu'èin étiont, ne poivâv pas souffri dè vaire permi leu dâi petits botassons.

Mâ gâi, po lè z'officiers, cein arrevâvè què dâi iâdzo ne s'èin trovâvè pas adé qu'aussont la taille et l'étiot bin sovent d'obedzi d'ein transvasâ du lè compagni dè vorigeu âobin dâi mouscatéro, mâ, coumeint vo z'é de, cliiâo grenadiers n'amâvâv pas vaire dâi tot petits gringalets dè lutenieints, âobin on crazet dè capitèno dèvant l'âo front.

Vo rassoveni-vo dé cè petit lutenieint dè pè contre Tserdena, qu'avâi étâ met po comandâ on ploton dè grenadiers et que ion dè cliiâo coo, quand ve arrevâ lo petit lulu dèvant lo front, s'avancè po l'âi derè :

— Que viens-tu faire ici, mon petit, il n'est pas là ton papa !

On iâdzo, que y'avâi zu 'na revue pè B., on dzouvenou lutenieint, qu'étâi assebin on petit raboton, coumandâvè on demi-ploton dè grenadiers et l'étiot tot à n'èin bet dè la plliâa po fèrè l'exercico, et cliiâo sordats, qu'étiot dâi tot bons, sè fottiont dè li coumeint dè l'an quarante.

Lo lutenieint l'âo z'avâi bailli repou et cliiâo grenadiers s'étiot étâi dezo lè noyi po tourdzi on bocon, mâ, vouaiequie lo colonet qu'étâi à l'autro bet dè la plliace, einvouyè 'na piquetta po derè âo lutenieint d'arrevâ illico avouè sè z'homò.

— Allein, ora ! à vos reings ! l'âo criè lo lutenieint, allein ! allein !

— Mâ, ne coudessant pa pi l'ourè et cliiâo

gaillâ qu'étiot chetâ su l'herba, ne budzivant pa pi.

— Allein, allein, vo dio, fasâi le lutenieint.

Mâ adé rein.

Adon lo colonet, quand vâi cein, arrevè âo grandécime galop avouè se n'héga et bouaillè à l'officier.

— Alors, lieutenant X, pourquoi diable ne m'amenez-vous pas ces hommes ?

— Y ne veulent pas venî ! l'âi dese lo lutenieint. ***

LA RUE NAPOLEON FARNITOU

LORSQUE l'enfant naquit chez les Farnitou, à Bellair-en-Cotentin, en 18... le père Farnitou s'écria, transporté :

— Par l'âme de l'Empereur, voilà un gars râblé qui fera honneur à notre nom ! Nous l'appellerons Napoléon.

Cet homme simple avait prophétisé juste. Orphelin à vingt-cinq ans, propriétaire de gras pâturages, Napoléon Farnitou se mit en devoir d'organiser solidement sa vie. Il rêva de fortune, de gloire et de prospérité. Il se lança à corps perdu dans la politique, soutenant farouchement l'Empire contre le parti républicain qui, déjà ralliait des partisans. La politique locale, même, l'enflamma. On le vit, bouillant et verbeux, parcourir la contrée, trinquant avec les fermiers, leur tapant sur l'épaule :

— Les chemins sont détestables, vous dis-je. C'est une honte pour notre région agricole !... Et, à Bellair, on manque d'eau. Voilà bien les adversaires du régime !... Ah ! je vous garantis que si j'étais maire...

On lui donna l'écharpe. Et, vraiment, Napoléon Farnitou devint l'âme ardente de la petite ville. Il fit paver les rues et creuser un puits artésien. Il y eut une grande fontaine publique. Et comme les enfants de Bellair-en-Cotentin apprenaient à épeler dans une ancienne grange sans air ni lumière, il les dota d'une belle école vaste et claire.

— Hein ! se disait-il en se rengorgeant. Ai-je vu grand et juste !... La gloire, un jour...

Il aurait voulu être frôlé de sa douce lumière de son vivant. Or, il venait de faire tracer une grande rue toute bordée d'arbres, dans un ancien quartier de la ville.

— Il faudrait, dit-il en se caressant les favoris, donner à cette artère le nom d'un grand homme de notre cité...

— Le vôtre, monsieur le maire ! clama d'une seule voix le conseil municipal.

Farnitou, citoyen illustre, accepta. Son nom passait à la postérité.

Il jouit de sa renommée jusqu'à la guerre de 1870. Il fut blessé à Forbach et réintégra son foyer, rongé son frein. Il faillit mourir de rage à la capitulation de Sedan. Plus tard, il cribla Gambetta de si durs sarcasmes et s'insurgea avec une telle frénésie contre le gouvernement de Thiers qu'il jugea prudent, la République définitivement établie, de s'exiler. Il vendit ses terres et s'en alla, le cœur plein de fiel, fertiliser les landes du Canada.

Il peina dur, fut ruiné vers la quarantaine, et s'attacha à refaire lentement sa fortune. Lorsque ses amis le plaignaient, il secouait superbement la tête et s'écriait :